



HAL
open science

Le cimetière de la Porte Royale et les bagnards de Toulon

David Ollivier, Elise Henrion, Paul Bailet

► **To cite this version:**

David Ollivier, Elise Henrion, Paul Bailet. Le cimetière de la Porte Royale et les bagnards de Toulon. La mort de plus en plus proche, Rencontre autour de nos aïeux : Actes de la 8e Rencontre Gaaf. Mélanges d'archéologie, d'histoire, d'anthropologie, de sociologie et de médecine légale, Marseille, 25-27 mai 2016, May 2016, Marseille, France. pp.145-149. halshs-02042931

HAL Id: halshs-02042931

<https://shs.hal.science/halshs-02042931>

Submitted on 20 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le cimetière de la Porte Royale et les bagnards de Toulon

David Ollivier¹, avec la collaboration de Elise Henrion² et Paul Bailet³

¹ CNRS, Aix Marseille Univ, LA3M, Aix-en-Provence, France ;

² Service départemental d'Archéologie des Alpes de Haute Provence ; ³ Musée de ATP La Dracénie

En août 2009, le projet de construction, dans le centre de Toulon, d'un immeuble doté d'un parking souterrain, à l'angle de l'avenue Lazare Carnot et de la rue Berrier-Fontaine, a entraîné la réalisation d'un diagnostic archéologique confié à l'Inrap sous la direction de Frédéric Conche (Conche, Dubuchet 2009) puis d'une opération d'archéologie préventive menée par le Centre Archéologique du Var¹ (fig. 1).

La fouille a concerné une zone en forme de L correspondant à la partie ouest de la cour intérieure de l'ancien hôpital de la Croix Rouge couvrant une superficie totale égale à 148 m². L'espace est limité à l'ouest par un long mur de clôture, au sud par un bâtiment d'habitation, au nord par le centre de radiologie de l'hôpital et à l'est par le portail d'accès à l'ancienne cour.

L'opération a ainsi révélé plusieurs sépultures de l'ancien cimetière moderne de la Porte Royale.

Cinquante-quatre individus ont été découverts répartis dans trente six sépultures sur l'ensemble du terrain fouillé. À ces derniers s'ajoutent au moins sept individus présents sous la forme de dépôts secondaires d'ossements (fig. 2).

Plusieurs études spécifiques ont été réalisées à la suite de l'opération. À ce jour toutes sont demeurées inédites. Outre la détermination de ses paramètres biologiques menée par Elise Henrion et Paul Bailet, une étude paléopathologique de la série ostéo-archéologique a été réalisée par Paul Bailet et Yves

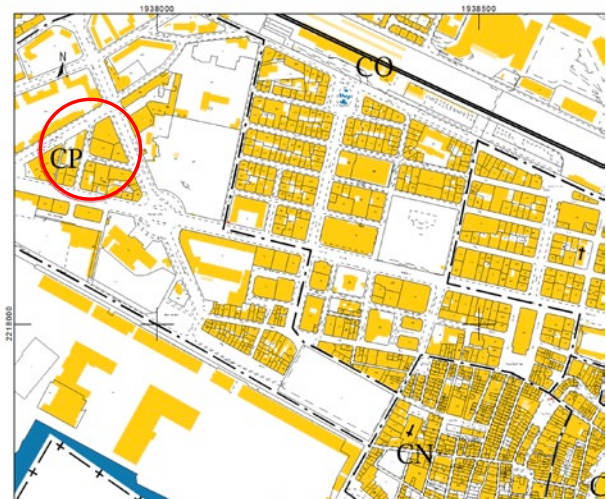


Figure 1. plan de situation de l'opération.

Darton. Par ailleurs, les bois de cerucueil ont été analysés par Stéphanie Wicha (Ollivier 2018).

L'opération a eu le mérite de lever le voile sur l'un des deux grands cimetières péri-urbains de l'Epoque moderne à Toulon, dont on connaît désormais mieux l'origine et l'évolution. En dépit de son emprise limitée, elle a notamment permis de documenter une originalité du recrutement de cet ensemble funéraire, à savoir la présence de forçats en provenance du bagne de la ville.

Le cimetière à travers les sources historiques

La création d'un nouveau cimetière en 1708 à l'ouest de Toulon est une conséquence de l'important développement urbain que la ville opère au cours du xvii^e siècle. La cité devient alors le premier port militaire de Méditerranée avec la construction, dès 1628, d'un premier arsenal et de nouvelles fortifications sous la direction de Vauban. De nouveaux quartiers se

¹ L'équipe du CAV était constituée de 5 permanents sur le terrain : David Ollivier (RO, dir. du CAV) Paul Bailet, (anthropologue, Communauté d'agglomération de Draguignan), Elise Henrion, (anthropologue), Marinella Valente, Elodie Sanchez et Lucie Robert (CAV).

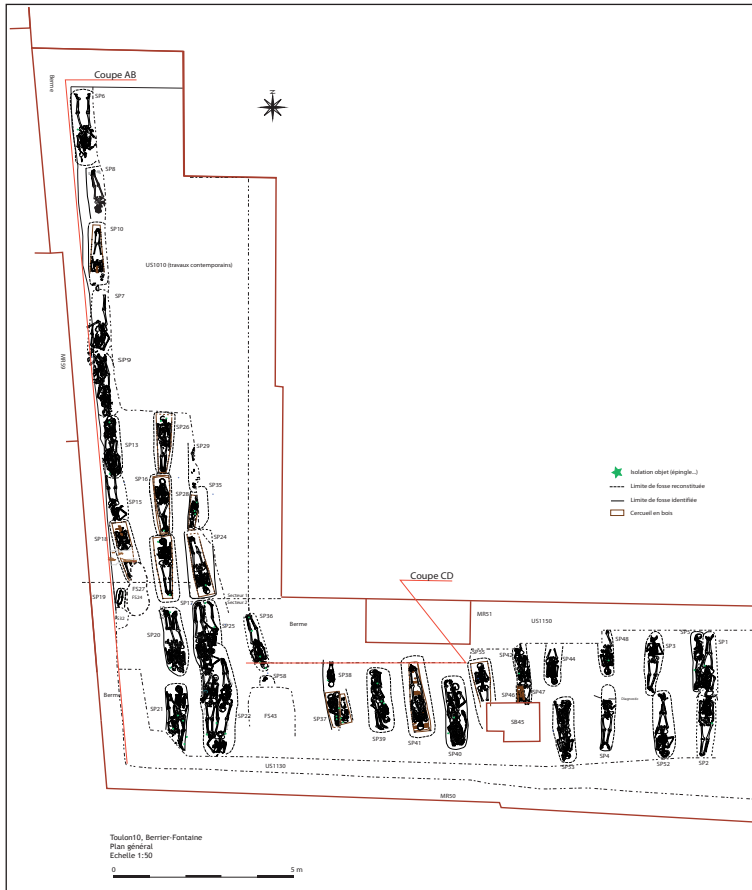


Figure 2. plan général de la fouille (E. Henrion, D. Ollivier)

forment notamment à l'ouest du noyau médiéval. Cette expansion urbaine incite l'évêque de Toulon, Armand de Chalucet, à créer en août 1708 d'une seconde paroisse afin de soulager la paroisse-cathédrale Notre-Dame de la Sed, avec la construction d'une nouvelle église consacrée à Saint-Louis. L'évêque sollicite alors la municipalité afin de doter cette nouvelle paroisse d'un cimetière à l'ouest de la ville, près de la Porte Royale. Cette création entre en résonance avec celle du cimetière Saint-Lazare installé, quant à lui, à l'est de



Figure 3. Plan de Toulon antérieur à 1753. 1 - Cathédrale Notre-Dame de la Seds ; 2 - Eglise Saint-Louis ; 3 - Cimetière Saint-Lazare ; 4 - Cimetière de la Porte Royale. (Musée des Amis du Vieux Toulon)

la ville en 1707. Ce dernier prenait la suite du cimetière de Sainte-Croix, attenant à la cathédrale. (fig. 3).

Pourquoi un second cimetière ? La demande de l'évêque auprès de la municipalité est motivée par le fait que le nouveau cimetière de la paroisse Notre-Dame de la Sed est trop éloigné de la nouvelle église paroissiale. Le projet entériné par les édiles est transmis au directeur des fortifications qui doit valider le choix du terrain et dresser les plans du nouveau cimetière : tous projets immobiliers implantés aux abords de l'enceinte urbaine nécessitaient en effet l'autorisation du pouvoir central, en l'occurrence du ministre de la Marine.

Le choix se porte rapidement sur un terrain de 244 canes environ (près de 1 000 m²), situé à quelques encablures de la Porte Royale sur la route d'Ollioules et propriété de M. de Moteux, capitaine de vaisseau (fig. 4). Il est acheté fin janvier 1709 pour la somme de 367 livres (A.C. Toulon : DD107, 19 janvier 1709). Un appel d'offre est lancé pour la réalisation de la clôture devant entourer le nouveau cimetière. Le cahier des charges précise que la muraille doit faire une cane de hauteur (1,90 m) pour un 1,2 pan d'épaisseur (0,40 m) ; elle doit être munie d'une porte d'entrée sous arc - probablement segmentaire - surmontée d'une croix en fer (A.C. Toulon : DD107, janvier 1709)

Le cimetière, bien que de dimensions relativement réduites, est utilisé durant quatre décennies sans soulever de réels problèmes de saturation.

En 1748 cependant, les galères du roi basées à Marseille et nouvellement rattachées à la Marine sont

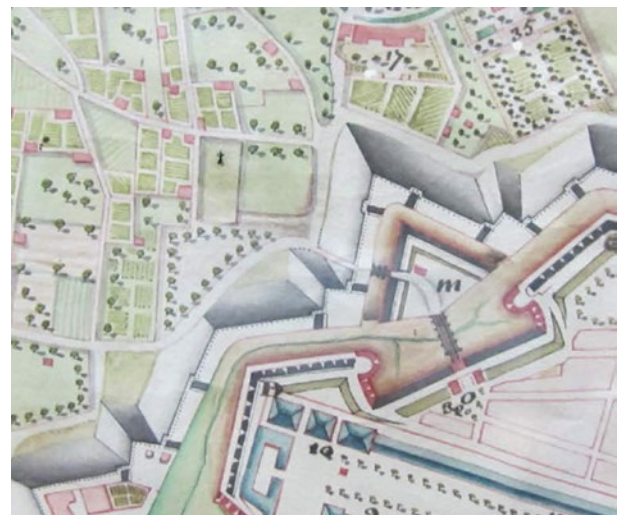


Figure 4. Détail du plan de Toulon antérieur à 1753. Le cimetière est indiqué par une croix. (Musée des Amis du Vieux Toulon)



Figure 5. Plan de la nouvelle darse du port de Toulon et emplacement des galères (extrait du plan de l'arsenal de Toulon en 1752, BNF, MS-6445)

définitivement transférées à Toulon. L'arsenal doit s'organiser pour accueillir près de 2000 galériens qui vont être, dans un premier temps, parqués sur leurs galères avant la construction d'un bagne en dur. En revanche un hôpital réservé aux forçats est rapidement installé dans l'un des bâtiments existants près des galères (fig. 5).

Quatre ans plus tard, la municipalité est contrainte de procéder à l'agrandissement du cimetière devenu trop exigüe au vue de l'augmentation récente du nombre de paroissiens, « *ce depuis la transférance des galères du port de Marseille en celluy cy il est devenu encore plus insuffisant par ce qu'on y enterre les forçats* » (A.C. Toulon : BB90 Conseil du 18 février 1752, f° 17 r°).

Ce nouvel apport de population dépendant de la paroisse Saint-Louis a rapidement impacté la gestion quotidienne du cimetière : les édiles précisent d'ailleurs dans la même délibération municipale que « *de temps à autre on est obligé de discontinuer d'y inhumers les corps (d'inhumer par intermittence) pour attendre que ceux qui l'ont été pendant un certain temps soient desséchés* ».

Le projet d'agrandissement est soutenu par l'évêque de Toulon mais également par le ministre de la Marine dont dépend le bagne. Ce dernier s'engage d'ailleurs à financer les travaux de la nouvelle clôture. La ville se porte acquéreur, non sans difficultés, d'un terrain d'une surface égale à 2 000 m² et situé immédiatement à l'est du cimetière (fig. 4).

Le cimetière révélé par l'archéologie

La fouille de 2010 a portée sur une petite surface du cimetière dans sa configuration de 1752, le long du mur est de la clôture à partir duquel a été réalisée l'extension de l'enclot primitif.



Figure 6. Cimetière de la Porte Royale agrandi et emprise de la fouille. (Extrait du plan de la ville de Toulon, Musée des Amis du Vieux Toulon)

Le nouvel espace est organisé, à l'image du cimetière originel comme le suggère le plan de 1782 (fig. 6), sous formes d'allées à rangs simples ou doubles de sépultures orientées nord-sud. Ces dernières sont disposées en ligne, au nombre de 14, et séparées par des « chemins de circulation » très étroits. L'implantation de ces lignes a probablement été réalisée de manière progressive depuis l'ouest vers l'est, l'accès à cette partie du cimetière se faisant depuis la partie occidentale initialement en fonction (fig. 2). L'ordonnance de 1833 réglementant les lieux d'inhumation (A.C. Toulon : 1JIII7, 6 août 1833) décrit très clairement cette organisation, il est également préconisé que les inhumations soient implantées à la suite l'une de l'autre et l'« *on ne commencera à inhumers dans une nouvelle ligne de fosses que lorsque la précédente aura été entièrement comblée par les inhumations qui auront été faites* » (Art. 9).

Les défunts, enveloppés ou non dans un linceul, étaient déposés, soit dans des fosses en pleine terre pour une majorité d'entre eux (24), soit dans des cercueils de bois (12), la tête orientée indifféremment au sud ou au nord (fig. 7).



Figure 7. Sépultures du secteur 2 (D. Ollivier)

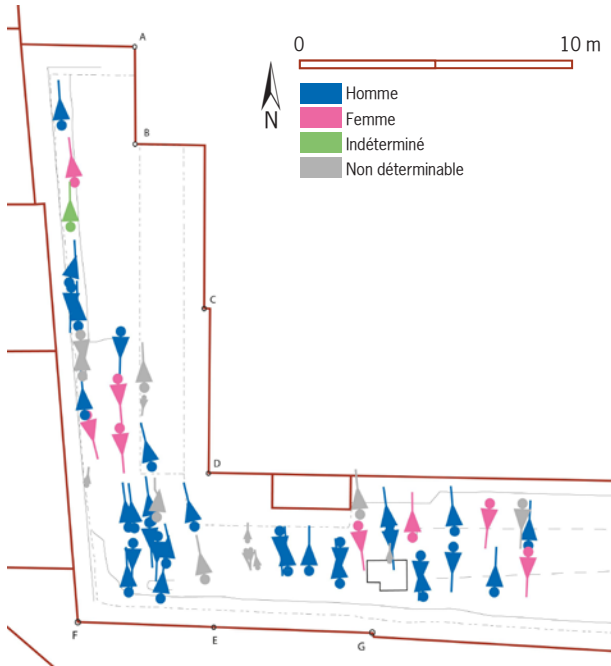


Figure 8. Répartition par sexe des inhumations (E. Henrion)

Les sépultures en fosse ont révélé quelques particularités : 9 d'entre elles ont reçu des inhumations doubles ou les défunts, tous de sexe masculin, avaient été déposés l'un par dessus l'autre et, dans 8 cas disposés tête-bêche. A cela s'ajoute la découverte d'une sépulture multiple composée de 4 individus. Si pour 34 individus la position des défunts est le décubitus dorsal, on relève 11 cas de dépôt en procubitus et 7 cas en décubitus latéral (fig. 8).

Focale sur un aspect bien particulier du recrutement funéraire : les bagnards

La sépulture multiple contenait en effet 4 individus de sexe masculin enterrés simultanément. Les deux premiers avaient été déposés en procubitus et tête



Figure 9. Sépultures multiples (D. Ollivier)

bêche. Quant aux deux derniers l'un se trouvait en décubitus latéral gauche et l'autre en décubitus dorsal. D'ailleurs, la tête de ce dernier a été placée entre les pieds de l'un des deux premiers, afin semble-t-il de gagner de la place dans la fosse.

Ce type de dépôt et la manière dont les cadavres ont été déposés par les fossoyeurs, où transparait au mieux de la négligence, au pire du mépris vis à vis des défunts, laissent entrevoir pour ces derniers une origine sociale marginalisée (fig. 9).

Un objet plus que symbolique retrouvé en fouille a permis d'aller plus avant dans l'identification de ces individus : il s'agit d'une manille retrouvée encore fixée au niveau du pied gauche de l'un des défunts que l'on peut manifestement identifier comme un forçat provenant du bagne de Toulon (fig.10 et 11). La simultanéité du dépôt en fosse des quatre individus induirait peut-être un statut identique pour les trois autres

Peut-on en déduire que toutes les autres sépultures doubles, particulièrement celles des sujets placés tête bêche, tous de sexe masculin, sont celles de forçats ? Le cimetière recevait également les morts de l'hôpital Saint-Esprit, de la l'hôpital de la Charité et à partir de



Figure 10. Manille en fer sur l'un des individus de la sépulture multiple (D. Ollivier)



Figure 11. Pose d'une manille à la cheville d'un bagnard (Gravure anonyme du XIX^e siècle)

1785 de l'hôpital de la marine : citons par exemple le cas de Catherine Dessales décédée en 1764 à la Charité à l'âge de 68 ans (V (A.C. Toulon, GG253/1). Celle-ci a été inhumée dans le cimetière par le prêtre de la paroisse Saint-Louis et, semble-t-il, dans de bonnes conditions, peut-être même dans un cercueil de bois.

Le manque de place dans le cimetière a entraîné, à l'évidence, la multiplication des sépultures doubles ou multiples selon le nombre de morts quotidien. Ce type d'inhumation a sans nul doute concerné les forçats, mais pas nécessairement de manière exclusive. La négligence de la part des fossoyeurs vis à vis de cette population carcérale transparait néanmoins à la lecture des archives municipales : ainsi en 1794 un préposé à l'accompagnement des morts au cimetière « déclare avoir trouvé (...) un cadavre dont le bras sortait de terre. Ce cadavre provenait de l'hôpital du bagne. » (A.C. Toulon L 411)

Cette focale portée sur les pratiques funéraires liées aux bagnards, inédite en métropole, ne doit pas faire oublier que le cimetière de la Porte Royale est avant tout un cimetière paroissial².

La fouille vient confirmer le caractère « égalitaire et communautaire » du cimetière, pour reprendre les mots de Régis Bertrand (Bertrand 1994), où se cotoient le simple paroissien, l'indigent mort à l'hospice et le relégué mort à l'hôpital du bagne qui, même si les fossoyeurs font peu de cas de son cadavre, n'est tout de même pas exclus du terrain consacré, ni même relégué à l'intérieur du cimetière dans un espace réservé. En revanche dans les bagnes ultramarins qui remplaceront progressivement, au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, les bagnes métropolitains de Toulon, Brest et Rochefort, les forçats décédés seront inhumés dans un cimetière à part, bien séparés du reste de la population issue de l'administration coloniale, comme ce fut le cas à Saint-Jean-du-Maroni en Guyane (Sanchez 2012).

Bibliographie

Ardagna (Y.), Bizot (B.) – Conditionnement, restauration et stockage des restes humains ostéoarchéologiques : quelques éléments pratiques. In : Ardagna Y., Bizot B., Boëtsch G. et Delestre X. (Dir.), 2006. *Les collections ostéologiques humaines : gestion, valorisation et perspectives*. Bulletin Archéologique de Provence, Supplément 4 : 113-120.

Bruzek (J.), Schmitt (A.), Murail (P.) – Identification biologique individuelle en paléanthropologie, détermination du sexe et estimation de l'âge au décès à partir du squelette. In : Dutour (O.), Hublin (J.-J.), Vandermeersch (B.) (Dir.), 2005. *Objets et méthodes en paléanthropologie*, Comités des travaux historiques et scientifiques, 452 p.

Bertrand (R.) – *Les Provençaux et leurs morts. Recherches sur les pratiques funéraires, les lieux de sépultures et le culte du souvenir des morts dans le Sud-Est de la France depuis la fin du XVIII^e siècle*. Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 1, 1994. 5 vol. 1438 p.

Castrucci (C.) – Étude bibliographique et archivistique. In : Conche (Fr.) dir., Castrucci (C.) et Georges (K.) - *1^{er} tronçon du tramway de Toulon Provence Méditerranée, La Seyne-sur-Mer, Ollioules, Toulon, La Valette-du-Var (Var)*, Etude documentaire. Nîmes : Inrap Méditerranée, 2006, p. 37-51.

Conche (F.), Dubesset (D.) – *Rapport Final d'Opération, Diagnostic, Rue Berrier-Fontaine à Toulon (Var)*, Inrap Méditerranée, Nîmes 2009.

Duday (H.), Courtaud (P.), Crubézy (E.), Sellier (P.), Tillier (A.-M.) – *L'anthropologie « de terrain » : reconnaissance et interprétation des gestes funéraires*. Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 2, 3-4 : 29-50.

Lambert (G.) – *Histoire de Toulon*. Toulon : Imprimerie du Var éd., 1886-1892, 4 t.

Marmottans (A.) – *Les cimetières de Toulon*. Bulletin de la Société des Amis du Vieux Toulon, 127, 2005, p. 171-179.

Ollivier (D.), Henrion (E.), Bailet (P.) – *Le cimetière de la Porte Royale (1708-1823). Toulon, ancien hôpital de la Croix-Rouge, rue Berrier-Fontaine*. Rapport de fouille préventive. CAV- CNRS, Aix Marseille Univ, LA3M, Aix-en-Provence, France, 2018.

Schmitt (A.), Georges (P.) – Quelle démarche suivre pour estimer l'âge au décès à partir du squelette ? In : Charlier (Ph.) (Dir.), 2008. *Ostéo-archéologie et techniques médico-légales. Tendances et perspectives. Pour un « manuel pratique de paléopathologie humaine »*. De Boccard : 269-285.

Sanchez (J-L) – *Les sépultures du cimetière de Saint-Jean du Maroni*. 2012. <hal-00903896>

² Le cimetière de la Porte Royale, rebaptisé « Porte de France » après 1791, fonctionnera jusqu'en 1829. Cependant, dès 1808, la municipalité pressée par un manque chronique de places dans les deux cimetières péri-urbains envisage la création d'un nouveau grand cimetière au nord de la ville, le futur cimetière central, projet qui mettra près de 20 ans à aboutir.